

Bilan de concertation

Projet de réouverture de la halte
de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire

Mardi 21 janvier 2025



Un projet



Avec le soutien de



En partenariat avec



SNCF GARES & CONNEXIONS
DATE : 20/12/2024

BILAN DE CONCERTATION 13

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction : Rappel du projet	4
» Les maîtres d’ouvrage.....	4
» Les objectifs du projet	5
» Les principales caractéristiques du projet	5
» Les modalités de mise en œuvre.....	6
Partie 1 : Le déroulement de la concertation	8
» Le cadre de la concertation	8
» Les outils d’annonce et d’information déployés et leur diffusion.....	8
» Les modalités de participation mises en œuvre	13
» La participation en chiffres.....	15
Partie 2 : Synthèse thématique des contributions	19
» Un projet globalement attendu	19
» Les enjeux de mobilité en débat : l’intermodalité, les transports en commun, mobilités douces et circulation automobile	23
» Le projet d’aménagement : caractéristiques du projet, choix paysagers et architecturaux, propositions d’évolution du projet.....	28
» La mise en œuvre du projet.....	31
Partie 3 : Les enseignements et les engagements de SNCF Gares & Connexions et Tours Métropole Val de Loire, maîtres d’ouvrage du projet	34
» Enseignements	34
» Engagements.....	35

Un projet



Avec le soutien de



En partenariat avec



SNCF GARES & CONNEXIONS

DATE : 20/12/2024

Avant-propos

Le bilan de concertation vise à informer le public des enseignements que les maîtres d'ouvrage retiennent de la concertation.

En introduction, ce document rappelle les principales caractéristiques du projet telles que présentées au cours de la concertation publique.

Une première partie présente le dispositif de concertation mis en place et les chiffres de la participation.

Une deuxième partie synthétise les questions et observations exprimées, en précisant les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires.

Enfin, une dernière partie présente les enseignements que SNCF Gares & Connexions et Tours Métropole Val de Loire tirent de la concertation et leurs engagements pour la suite du projet.

Introduction : Rappel du projet

Le projet de réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire est le premier projet porté dans le cadre du Service Express Régional Métropolitain (SERM) tourangeau. Soutenu depuis de nombreuses années par les élus locaux, cette réouverture a pour ambition d'offrir un nouvel accès au centre-ville de Tours aux habitants de Fondettes et de Saint-Cyr-sur-Loire, rapide, fiable, grâce à un moyen de locomotion décarboné : le train.

Les maîtres d'ouvrage

Ce projet est porté par deux maîtres d'ouvrage :

- SNCF Gares & Connexions pour les travaux à réaliser au sein de la halte ferroviaire ; et
- Tours Métropole Val de Loire, pour les aménagements à réaliser autour de la halte ferroviaire.

SNCF Gares & Connexions est une filiale de SNCF Réseau chargée de la gestion des gares voyageurs du réseau ferré national. SNCF Gares & Connexions gère la rénovation et le développement des 3 029 gares du réseau ferré français tout en assurant les services essentiels de régulation (sécurité, information, accessibilité, propreté et confort).



Tours Métropole Val de Loire est une métropole française de plus de 300 000 habitants, située dans le département d'Indre-et-Loire et la région Centre-Val de Loire. Composée de 22 communes membres, la Métropole détient de nombreuses missions, dont celle de faciliter la mobilité de toutes et tous sur son territoire.



Les partenaires

Le projet est conçu avec plusieurs partenaires :

- L'État et la Région Centre-Val de Loire co-financent le projet dans le cadre du SERM (Service express régional métropolitain) de Touraine ;
- Les communes de Fondettes et Saint-Cyr-sur-Loire sont associées à la conception du projet ;
- Le Syndicat des Mobilités de Touraine, l'Agence d'Urbanisme de Tours, SNCF Réseau accompagnent les maîtres d'ouvrages dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Un projet



Avec le soutien de



En partenariat avec





Les objectifs du projet

Au-delà de faciliter l'accès au train aux habitants de communes péri-urbaines, le projet a pour objectifs de :

- **Décarboner la mobilité** en offrant une alternative aux citoyens utilisant quotidiennement leur voiture individuelle : moins de 15% des habitants du Syndicat des Mobilités de Touraine utilisent les transports collectifs urbains et interurbains. Or, lorsque l'offre de transport en commun augmente, ce mode de transport est privilégié au détriment de la voiture (sur le territoire du Syndicat des Mobilités de Touraine, en 10 ans, la part des transports en commun a augmenté de manière significative (de 7,6% à 10,5%), au détriment de la voiture (de 56,9% à 52,5%)¹.
- **Favoriser la multimodalité** : le SERM a pour ambition de compléter l'offre ferroviaire par d'autres modes de transport et notamment le réseau cyclable. Dans le cadre du projet de réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire, Tours Métropole Val de Loire prévoit notamment le raccordement de la halte aux chemins cyclables et la construction de deux abris vélos sécurisés. De la même façon, le Syndicat des Mobilités de Touraine prévoit d'adapter les horaires des bus desservant la halte (les lignes 11 et 68) aux horaires de passage des trains.
- **Lutter contre la fracture sociale** : en renforçant l'égalité territoriale grâce à des transports accessibles aux personnes à mobilité réduite et en prévoyant un tarif incitatif : un titre fil bleu permettra de prendre le train à partir de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire et de circuler à travers le territoire de la métropole de Tours.
- **Améliorer la qualité de l'air** : en France, les véhicules particuliers sont à l'origine de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. Ils contribuent à 26 % des émissions nationales d'oxyde d'azote (NO_x) et à 22 % des émissions nationales de CO₂ en 2019. Laisser la voiture au profit du train c'est participer directement à la réduction de la pollution de l'air.



Les principales caractéristiques du projet

A ce stade, SNCF Gares & Connexions prévoit :

- la mise en conformité des quais via la réhausse et la réfection des quais actuels ;
- la reprise des bordures des quais (pose de dalles d'éveil à la vigilance) ;
- la mise aux normes de l'éclairage et l'installation de signalétiques directionnelles et sécurité ;
- la pose d'abris et de mobiliers de quai (distributeur de billets régionaux, valideurs fil bleu, abri voyageurs, bancs, poubelles, écrans d'affichages dynamiques, etc.) ;
- la création d'escaliers d'accès aux quais.

Parallèlement, Tours Métropole Val de Loire envisage :

¹ [Résultats de l'enquête mobilité 2019](#), Syndicat des Mobilités de Touraine

- la création d'une rampe (conformément aux exigences de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)) ;
- la création d'un parvis ;
- la création de deux locaux à vélos ;
- la création d'environ 100 places de stationnement (dont 7 PMR) sur les deux parkings de la gare ;
- la végétalisation des parkings de la gare ;
- la démolition des bâtiments annexes à l'ancien bâtiment voyageurs.



Plan d'intention du projet



Les modalités de mise en œuvre

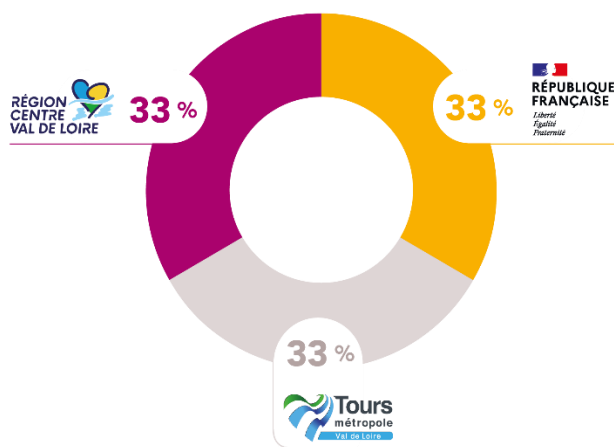
Une fois le bilan de la concertation publié, les porteurs du projet feront les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités administratives compétentes.

A la suite de ces autorisations, attendues pour le printemps 2025, les travaux d'aménagement de la halte et de ses abords devraient débuter à l'été pour environ 6 mois. La mise en service prévisionnelle de la halte est prévue pour le début de l'année 2026.



Le calendrier du projet

Le coût prévisionnel de la réouverture de la halte ferroviaire, comprenant études et travaux, est estimé à près de 3 millions d’euros, financé à parts égales par l’Etat, la Région Centre Val de Loire et Tours Métropole Val de Loire. Ce coût reste à ce stade estimatif, dans l’attente d’études en cours et de la validation d’un projet final.



Le financement du projet

Partie 1 : Le déroulement de la concertation

Le cadre de la concertation

Au regard du projet et de ses caractéristiques, le projet de réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire a fait l'objet d'une concertation, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, qui s'est déroulée du 4 novembre au 8 décembre 2024 sur le territoire. Cette démarche vise à associer toute personne intéressée (citoyens, associations, groupements...) au processus de décision. Elle permet d'informer et de recueillir les avis, suggestions et questionnements afin d'ajuster et d'améliorer le projet le cas échéant.

Ce projet, première réouverture de halte ferroviaire dans le cadre du SERM de Touraine, s'inscrit dans une stratégie globale visant à développer des services de transport collectif durables et efficaces pour inciter à abandonner l'usage du véhicule personnel dans les déplacements quotidiens. La concertation a ainsi permis de recueillir des avis et suggestions des citoyens pour adapter le projet à leurs besoins. Elle a également abordé l'avenir de l'ancien bâtiment voyageurs, inoccupé et appartenant à la ville de Fondettes, en sollicitant l'avis du public sur sa prochaine fonction.

Les outils d'annonce et d'information déployés et leur diffusion

Les outils d'annonce

La décision

La décision portant organisation de la concertation publique sur le projet de réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire, a été publiée le **vendredi 25 octobre 2024** sur le site internet de SNCF Gares & Connexions :

https://www.garesetconnexions.sncf/sites/default/files/2024-10/20241024_decision_SNCFGCVE.pdf

DÉCISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

Réouverture de la halte-ferroviaire de Fondettes-Saint- Cyr-sur-Loire

Le Directeur régional des gares de Bretagne, Centre Val de Loire et Pays de la Loire

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;
Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;
Modifié par l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 - art. 14

Vu le code de l'environnement, notamment le dernier alinéa de l'article L121-15-1 ;

Vu la Loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice exécutive des gares régionales & parisiennes de SNCF Gares & Connexions à Jean-Luc BOURHADANA, Directeur régional des gares de Bretagne, Centre Val de Loire et Pays de Loire applicable à compter du 1 mai 2024 ;

Vu la délégation de pouvoirs de Jean-Luc BOURHADANA, Directeur régional des gares de Bretagne, Centre Val de Loire et Pays de la Loire applicable à compter du 1 mai 2024 ;

Vu le projet de la réouverture de la halte-ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire ;
Considérant que le projet de réouverture de la halte ferroviaire Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire implique une concertation préalable obligatoire par SNCF Gares & Connexions au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de réouverture de la halte ferroviaire Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire portée par SNCF Gares & Connexions est accompagné des projets

Décision d'ouverture de la concertation préalable p. 1/8

La délibération

L'ouverture de la concertation a également fait l'objet d'une décision publiée par Tours Métropole Val de Loire, en tant que co-maître d'ouvrage du projet. Celle-ci a été publiée sur le site de la métropole et affiché en mairie de Fondettes et de Saint-Cyr-sur-Loire.

Les outils d'information

Le dépliant

Un dépliant trois volets a été réalisé pour présenter les objectifs du projet de réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire, ses principales caractéristiques et les modalités de la concertation.

Au total, **12 000 exemplaires** du dépliant ont été mis à disposition du public :

- 800 exemplaires mis à disposition des mairies de Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire, Luynes, La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Etienne-de-Chigny, La Riche ;
- 100 exemplaires mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire ;
- 11 100 boîtes sur les communes de Saint-Cyr-sur-Loire et Fondettes entre le 15 octobre et le 22 octobre 2024.

Le dépliant a également été mis en ligne sur le site internet du projet le 24 octobre 2024.



Le dépliant de la concertation

Le site internet

Un site internet dédié au projet et à la concertation a été mis en ligne le 29 octobre 2024 : <https://concertation-fondettes.fr/fr/>

Principal outil d'information du public, le site internet propose des rubriques dédiées à la présentation du projet, à la concertation, à la documentation, aux actualités, ainsi qu'une foire aux questions.

Sur ce site ont été déposés, au fil de la concertation publique :

- le dépliant,
- le dossier de labellisation du SERM de Touraine,
- la présentation et le compte-rendu de la réunion publique,
- les contributions ainsi que les réponses du maître d'ouvrage.



Page d'accueil du site internet

L'affiche

100 exemplaires d'une affiche A3 indiquant les dates de la concertation et de la réunion publique ont été mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire et des mairies de Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire, Luynes, La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Etienne-de-Chigny, La Riche. Des affiches ont également été affichées en gares de Tours et Saint-Pierre-des-Corps et dans les tramways de la métropole du 7 au 21 novembre 2024, comprenant 42 affiches au total.



L'affiche de la concertation

La communication numérique

Les documents de la concertation (affiches et dépliants), des visuels pour les réseaux sociaux et des éléments graphiques (carte du projet, logos, etc.) ont été mis à disposition des mairies du périmètre de la concertation ainsi qu'aux partenaires.



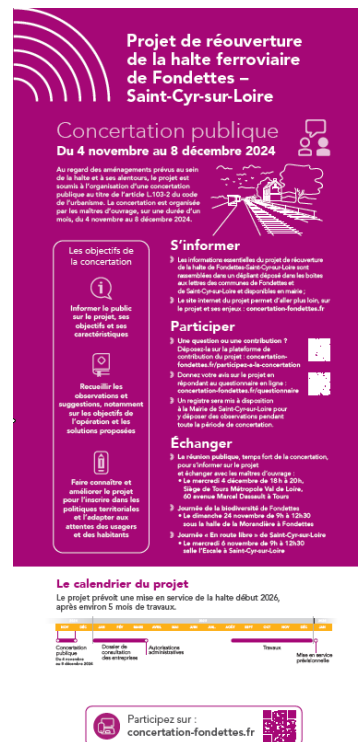
Visuel LinkedIn



Visuel X

Les kakémonos

Deux panneaux d'information ont permis de présenter brièvement le projet ainsi que la démarche de concertation. Ils ont été déployés lors des rencontres avec le public.



Les kakémonos

Le communiqué de presse

Un communiqué de presse sur le projet a été transmis le 19 novembre 2024 à la presse locale. Il a permis de présenter le projet et la démarche de concertation publique en cours et d'annoncer la réunion publique prévue le mercredi 4 décembre.

Communiqué de Presse
Le 19 novembre 2024

Projet de réouverture de halte-ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire : La concertation a commencé !

Depuis le 4 novembre et jusqu'au 8 décembre 2024, une concertation du public est lancée au sujet de la réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire. Ce projet, réalisé en maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions et Tours Métropole Val de Loire, est financé par l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et Tours Métropole Val de Loire, vise à offrir aux habitants de Fondettes et de Saint-Cyr-sur-Loire une véritable alternative à la voiture pour rejoindre le centre-ville de Tours en seulement 8 minutes.

Une concertation du public

La concertation du public est réalisée en partenariat avec les communes concernées, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (ATU), le Syndicat des mobilités de Touraine et SNCF Réseau. Le projet s'inscrit dans une volonté d'encourager les mobilités douces et les transports collectifs dans les territoires ruraux et périurbains en intensifiant l'offre ferroviaire et en créant un pôle multimodal (renforcement de la liaison des transports en commun, création d'une antenne dédiée du réseau cyclable), conformément à l'ambition du Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Touraine.

En outre, la mobilité étant un axe majeur de la cohésion sociale, les travaux réalisés dans le cadre de la réouverture prévoient la mise en accessibilité de la halte et la création d'une rampe répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite.

La concertation donne l'occasion de partager son avis et ses suggestions sur le projet mais aussi de décider du devenir du bâtiment voyageurs existant en répondant au [questionnaire en ligne](#).

Une réunion publique

Une réunion publique se tiendra le mercredi 4 décembre de 8h à 10h au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault, Tours). Nous vous y attendons nombreux !

Organisé par SNCF Gares & Connexions, Tours Métropole Val de Loire, et en partenariat avec les communes concernées, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (ATU), le Syndicat des mobilités de Touraine et SNCF Réseau.

Le communiqué de presse



Les modalités de participation mises en œuvre

Les rencontres de proximité

Forum « En route libre ! » à Saint-Cyr-sur-Loire

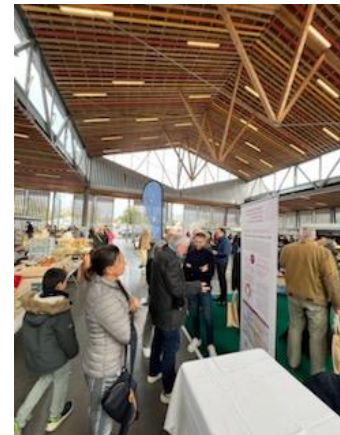
La maîtrise d'ouvrage a participé au forum « En route libre » le mercredi 6 novembre de 9h00 à 12h30 à la salle l'Escale à Saint-Cyr-sur-Loire et a eu l'occasion d'échanger avec une dizaine de personnes sur le projet, sous l'angle de la prévention routière.



Photo du stand sur le forum « En route libre ! »

Journée de la biodiversité à Fondettes

La maîtrise d'ouvrage a assisté à la journée de la biodiversité le **dimanche 24 novembre de 9h00 à 12h30** à la halle de Morandière à Fondettes. Cette rencontre a permis à la maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions d'échanger avec de nombreux habitants et de constater leur accueil favorable envers la réouverture de la halte. Les échanges ont principalement concerné le cadencement prévu, les horaires et les correspondances en gare de Tours.



La réunion publique

La réunion publique s'est tenue le **mercredi 4 décembre 2024 à 18h00** au Siège de Tours Métropole Val de Loire. Cette réunion a été l'occasion de présenter les objectifs du projet, ses caractéristiques, sa mise en œuvre, ainsi que la démarche de concertation et les premiers résultats du questionnaire, disponible en ligne sur le site internet.

La réunion publique a réuni **60 participants**, avec un total de **15 interventions**. Les discussions ont principalement porté sur :

- l'accès à la halte (entrée du parking) ;
- la circulation autour de la halte ;
- les accès aux parkings, les places disponibles pour les riverains, la gratuité du parking ;
- le coût du projet ;
- le nombre d'arrêts hebdomadaire à la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire ;
- la sécurité (routière et au sein de la halte) ;
- le devenir de l'ancien bâtiment voyageurs ;

- l'interconnexion ;
- les services disponibles à la halte (distributeurs de billets nationaux et régionaux, boîte postale, etc.).

Le compte-rendu de la réunion publique est disponible sur le site internet de la concertation :

<https://concertation-fondettes.fr/la-documentation>



Photo de la réunion publique du 04/12

Les modalités de contribution écrite

Questionnaire en ligne

Un questionnaire en ligne a été proposé au public sur le site internet du projet du 4 novembre au 8 décembre 2024, afin de recueillir leurs avis sur une thématique spécifique : le devenir du bâtiment voyageur.

Au total, **429 personnes** ont répondu à ce questionnaire.

Formulaire de contribution

Le dispositif de concertation mis en place ouvrait la possibilité de déposer des contributions ou de poser des questions en ligne dès le 4 novembre, jour d'ouverture de la concertation, jusqu'au 8 décembre 2024, via un formulaire de contribution sur le site internet du projet.

Au total, **84 contributions** ont été déposées sur le site internet du projet.

La participation en chiffres

120 participants aux rencontres

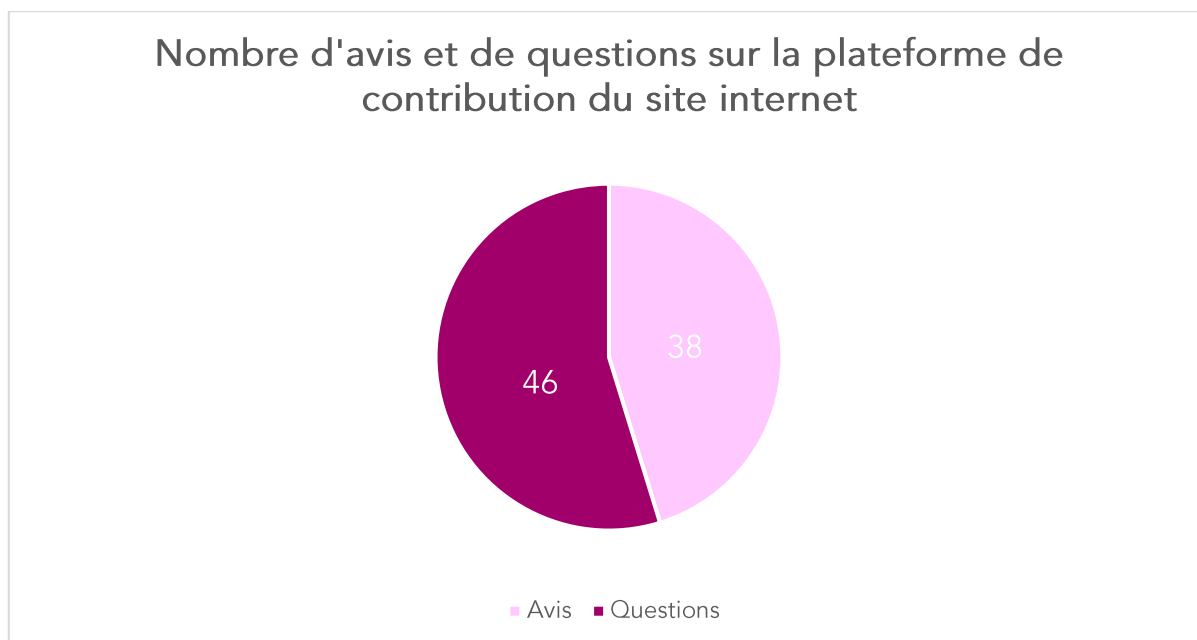
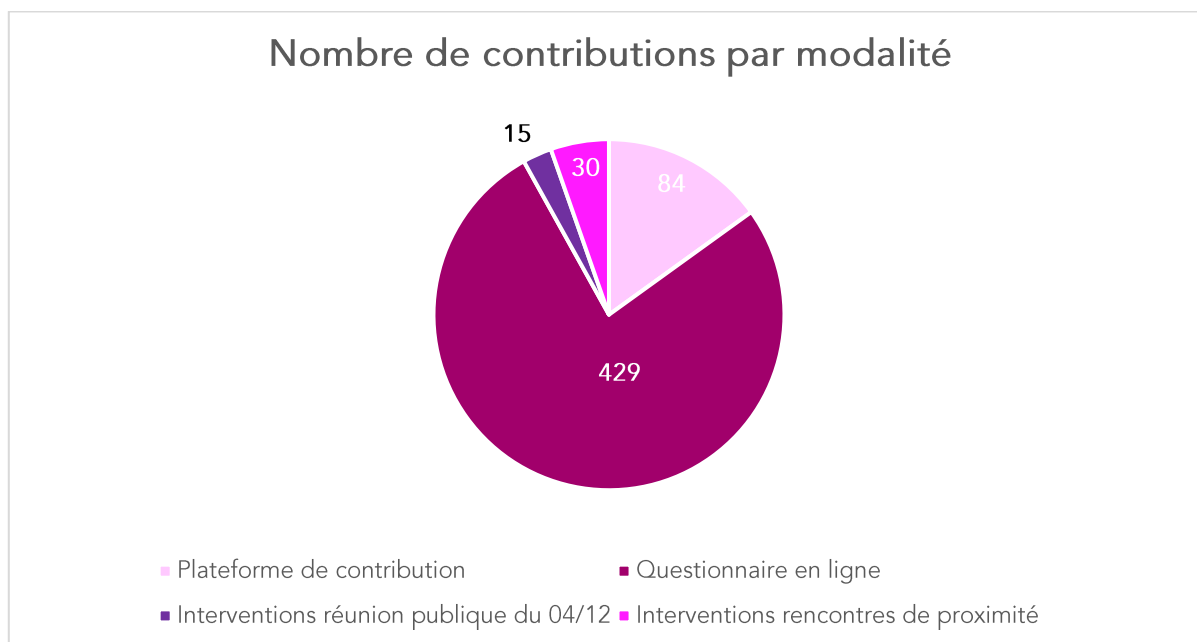
60 participants à la réunion publique et environ 60 autres aux rencontres de proximité.

Plus de 550 contributions recueillies

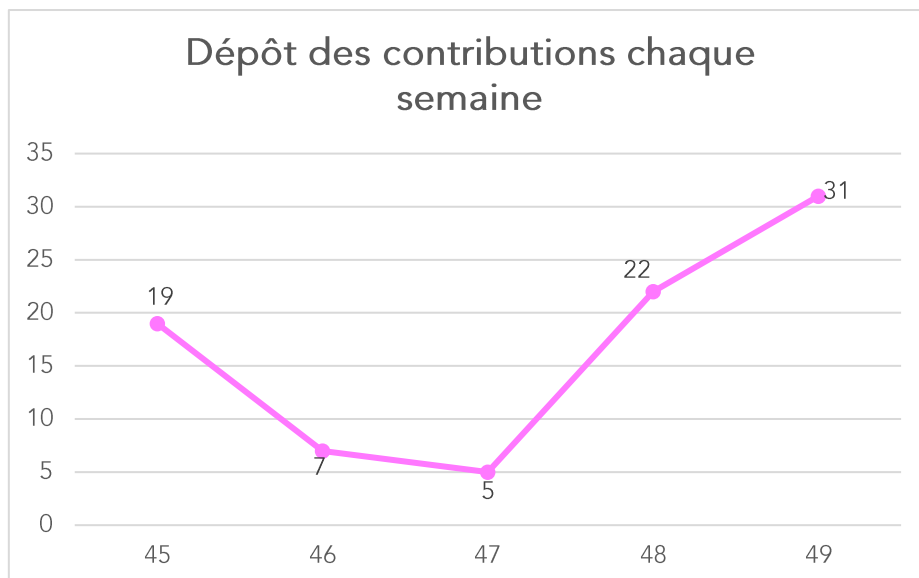
84 contributions déposées sur le site internet dont 46 questions et 38 avis.

429 réponses au questionnaire en ligne.

15 interventions au cours de la réunion publique et une trentaine de contributions lors des rencontres de proximité.

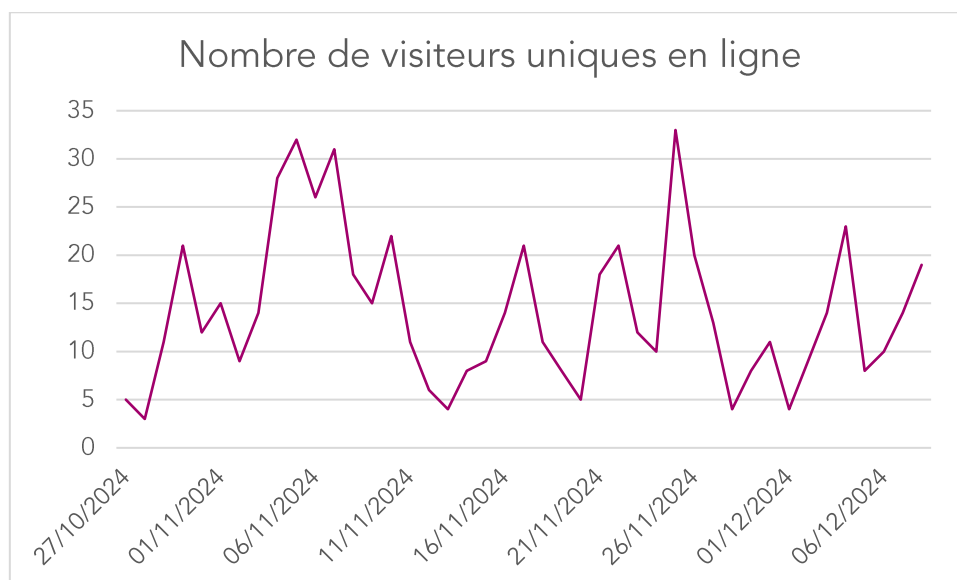


Après une activité importante au début de la concertation, un autre pic de participation a été identifié dans les derniers jours de la concertation et particulièrement autour de la réunion publique du 4 décembre.



Plus de 600 visiteurs sur le site internet

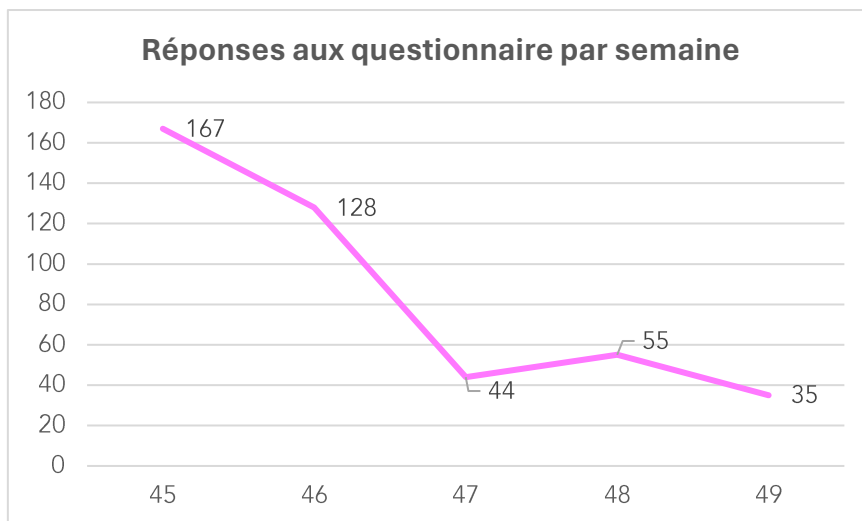
Les statistiques du site internet sont établies pendant la période du 27 octobre, date de mise en ligne du site internet, au 8 décembre 2024 inclus. **610 utilisateurs uniques ont été comptabilisés sur cette période.** En outre, on constate des pics d'activités dans les jours suivant les rencontres publiques à Saint-Cyr-sur-Loire le 6 novembre et à Fondettes le 24 novembre.



Les statistiques du questionnaire en ligne

429 personnes ont répondu au questionnaire mis en ligne sur le site de la concertation publique : 167 réponses ont été recueillies la première semaine, suivies de 128 la deuxième

semaine. Les trois semaines suivantes ont connu une baisse, avec 44 et 55 réponses respectivement durant les deux semaines suivantes, avant de clôturer avec 35 réponses la dernière semaine.



Partie 2 : Synthèse thématique des contributions

Un projet globalement attendu

Un projet approuvé : l'opportunité du projet

La majorité des contributions, recueillies aussi bien lors d'évènements organisés dans le cadre de la concertation que sur le site internet de la concertation publique, s'accordent sur l'opportunité du projet de réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire. En effet, le projet est vu comme « *une nouvelle solution pour traverser le noyau urbain* » (A-2²), une possibilité de réduire considérablement son temps de trajet pour se rendre sur son lieu de travail (A-5), une façon de désengorger les bus aux heures de pointe (A-6) ou encore une solution pour « *désengorger la circulation importante aux heures de point entre Fondettes et ses environs* » (A-14).

Un point d'attention revient néanmoins à de nombreuses reprises : le nombre d'arrêt quotidiens à la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire qui doit permettre aux usagers de bénéficier effectivement du service, et les horaires de passage. Des contributions font ainsi référence aux usagers qui doivent se rendre fréquemment à Tours pour prendre un TGV (A-19), et aux lycéens, aux étudiants et aux salariés (A-65) qui doivent s'y rendre chaque jour dans le cadre de leur cursus scolaire ou de leur emploi.

Quelques contributeurs contestent toutefois ce projet, considérant qu'il existe d'ores et déjà des lignes de bus permettant de rejoindre Tours depuis Fondettes. Ces contributions mettent ainsi en avant un gain de temps jugé insuffisant (Q-61, Q-49). Par ailleurs, un contributeur partage son scepticisme quant au choix du train au détriment de la voiture personnel (« *les gens sont habitués à utiliser leur véhicule d'une manière générale* », A-32)

Réponse des maîtres d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage a conscience que le projet de réouverture de la halte ferroviaire doit prendre en compte les différentes contraintes des usagers. Ainsi, SNCF Gares & Connexions a indiqué, dès le lancement de la concertation, que 3 allers-retours hebdomadaires (aux heures de pointe) étaient envisagés. Lors de la réunion publique du 4 décembre organisée dans le cadre de cette concertation, une annonce de deux allers-retours supplémentaires en heure creuse a été faite par Philippe Fournié, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire. SNCF Réseau étudiera si de nouveaux arrêts sont nécessaires une fois la ligne mise en service. S'agissant des remarques relatives au gain de temps insuffisant, la maîtrise d'ouvrage considère que le transport ferré permet d'assurer une fiabilité des temps de parcours, y compris lorsque le trafic routier est congestionné – ce qui semble être le cas aux heures de pointes dans la périphérie de Tours. Par conséquent, le gain de temps des usagers de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire pourrait être conséquent (« *J'habite Fondettes et*

² Les numéros « A-2 », « Q-61 » etc. présentés dans cette partie correspondent aux avis et aux questions déposés sur la plateforme de contribution en ligne. Ces contributions peuvent être retrouvées sur le site : <https://concertation-fondettes.fr/fr/participez-a-la-concertation>

travaille à Tours près de la gare, je prends le bus matin et soir, 45 minutes de porte à porte soit 1h30 par jours dans des bus souvent pleins », A-5).

Une solution pour décarboner les transports du quotidien et améliorer la qualité de l'air

Si l'ensemble des contributions ne concernent pas la décarbonation ou la qualité atmosphérique, toutes celles qui en font mention s'accordent : le projet est un levier pour décarboner le secteur des transports et améliorer la qualité de l'air. Des contributeurs félicitent ainsi ce projet (« tous projets qui aident à moins polluer sont les bienvenus », A-17) qui pourrait permettre de réduire le nombre de voitures qui circulent en centre-ville de Tours (A-72) et donc réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier. Cet effet est d'ailleurs immédiat : en 2020, les restrictions de déplacement liées aux mesures sanitaires ont conduit à une forte réduction des kilomètres parcourus qui s'est traduite par une baisse de 15% des émissions³.

Lors de la réunion publique du 4 décembre, Emmanuel Denis, Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire et Président du Syndicat des Mobilités de Touraine, a d'ailleurs conclu en soulignant les enjeux de santé publique liés à la pollution de l'air, responsable de nombreux décès. Santé Public France estime en effet que 40 000 décès sont attribuables chaque année aux particules fines⁴ et précise « qu'une action volontariste sur la réduction des émissions de polluants dans l'air se traduit par une diminution sensible de l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé, et la mortalité en particulier ».

Réponse des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage partagent cette volonté de décarboner le secteur des transports et d'améliorer la qualité de l'air de Tours et de sa périphérie. C'est d'ailleurs l'une des quatre ambitions majeures du SERM tourangeau : « améliorer la qualité de l'air et baisser les émissions de gaz à effet de serre pour une mobilité en transition écologique ».

Les réponses au questionnaire en ligne : un projet attendu

Le questionnaire mis en ligne par le maître d'ouvrage lors de la concertation publique s'intéresse aux habitudes de transport des citoyens concernés par le projet, à leurs attentes vis-à-vis de cette réouverture et à ses potentiels avantages. Les réponses, principalement apportées par des personnes habitant à proximité de la future halte, vont globalement dans le même sens :

- Ce projet peut permettre de changer les habitudes de transport des citoyens, et notamment d'utiliser plus fréquemment les transports en commun pour plusieurs catégories de trajet : loisirs, domicile-travail etc.
- Ce projet ne suscite pas d'inquiétude significative que ce soit lors de la phase travaux ou lors de la phase de fonctionnement.

Ci-après la présentation détaillée des réponses.

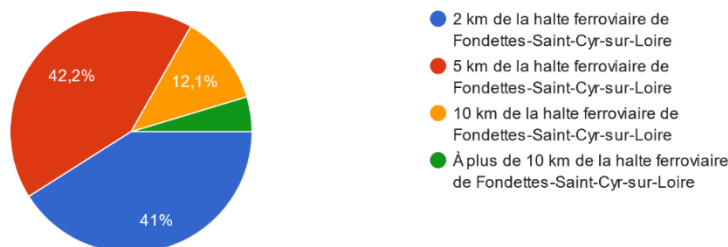
³ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/le-mode-de-vie-des-menages-ressources/article/impacts-de-la-circulation-des-vehicules-particuliers>

⁴ <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/pollution-de-l-air-ambient-nouvelles-estimations-de-son-impact-sur-la-sante-des-francais>

83% des personnes ayant répondu au questionnaire ont indiqué habiter à moins de 5km de la halte, dont 41% à moins de 2km.

2. Habitez-vous dans un rayon de...

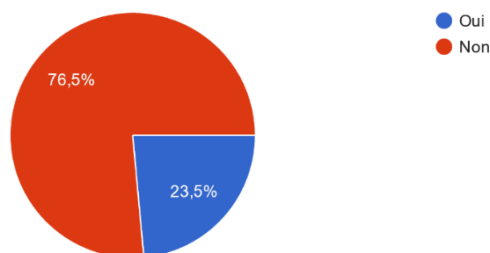
429 réponses



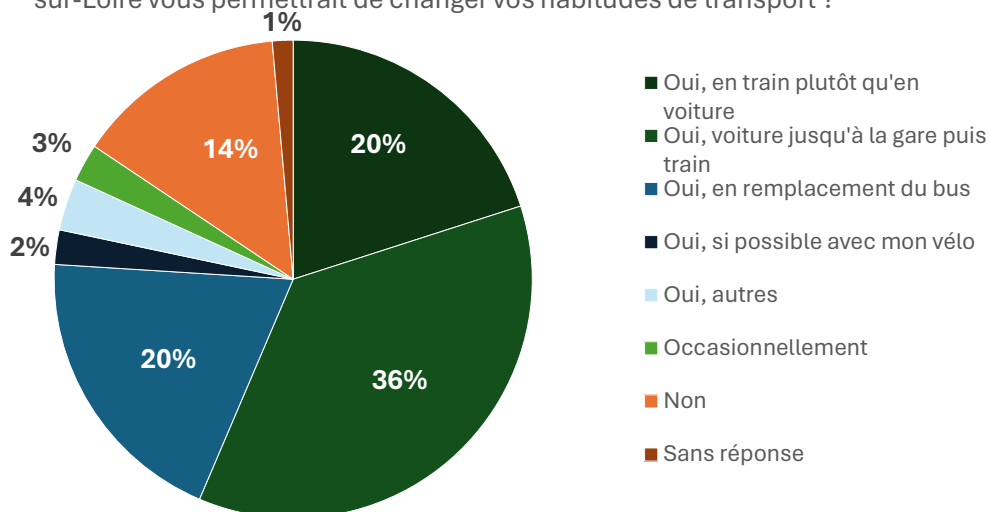
Plus de 76% personnes ont précisé ne pas utiliser quotidiennement les transports en commun et 85%⁵ estiment que la réouverture de la halte leur permettra de changer leurs habitudes de transport.

4. Utilisez-vous quotidiennement les transports en commun ?

429 réponses

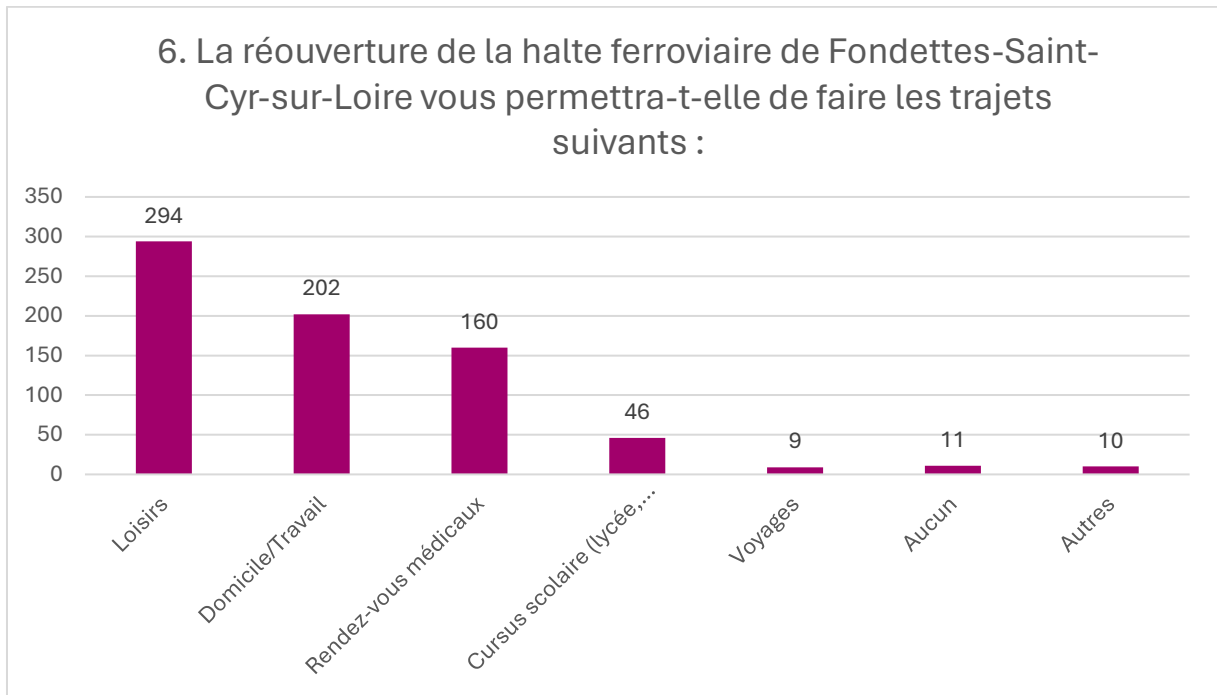


5. Est-ce que la réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire vous permettrait de changer vos habitudes de transport ?

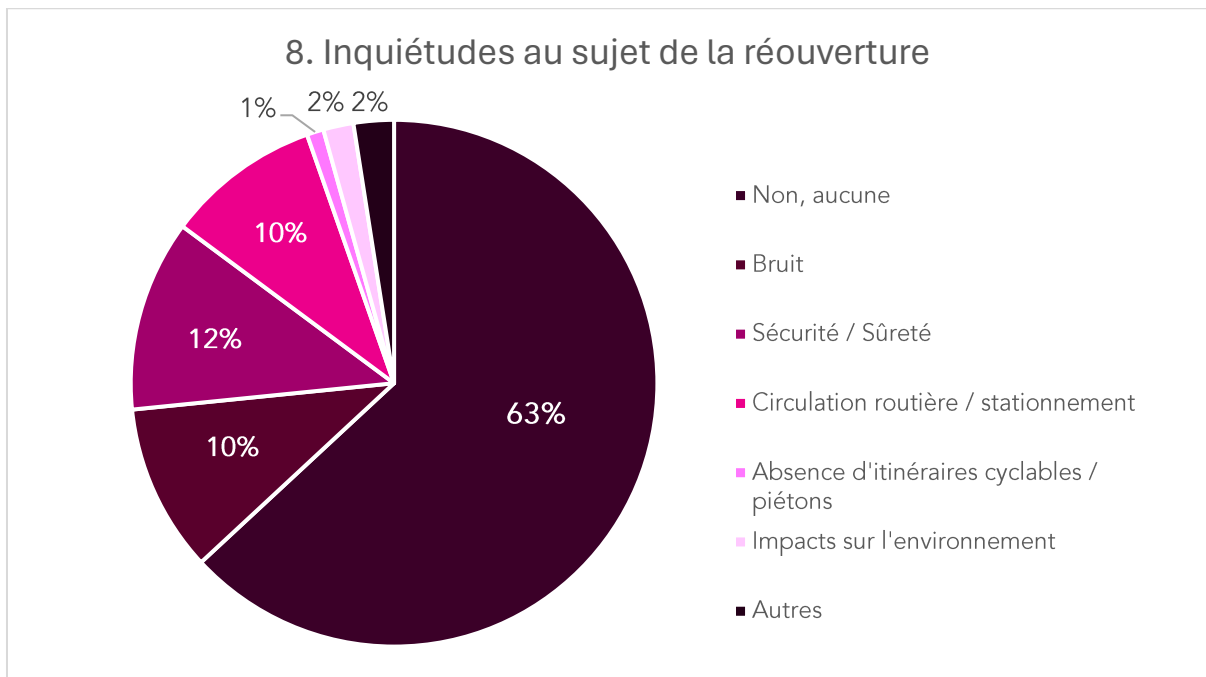


⁵ Cumul de l'ensemble des réponses « Oui » et « Occasionnellement »

202 personnes espèrent utiliser la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire pour leurs déplacements domicile-travail et 294 pour les loisirs du quotidien.



63% personnes ayant répondu au questionnaire ont indiqué n'avoir aucune inquiétude au sujet de la réouverture. Les principales inquiétudes exprimées concernent le bruit (10%), la sécurité (12%) et la circulation et le stationnement au niveau du site (10%).





Les enjeux de mobilité en débat : l'intermodalité, les transports en commun, mobilités douces et circulation automobile

Qu'est-ce que l'intermodalité ?

L'intermodalité désigne l'aptitude d'un système de transport à permettre l'utilisation successive d'au moins deux modes de transport, intégrés dans une chaîne de déplacement : articulation entre les différents modes de transports collectifs (bus et train, par exemple), mais aussi entre les modes de transports individuels et le transport collectif.

Une vocation intermodale, challengée par les contributeurs

La vocation intermodale de la halte, au cœur du projet, s'appuie sur la création d'un pôle réunissant l'ensemble des modes de transport : bus Fil bleu desservant la gare, stationnement automobile, pistes cyclables et stationnements vélo, aménagements pour les piétons et, bien sûr, desserte ferroviaire. Cette intermodalité, saluée par les participants, suscite toutefois des interrogations et des propositions pour garantir son efficacité.

Si l'utilisation du bus pour se rendre à la gare semble pertinente, plusieurs participants pointent la nécessité de coordonner les horaires des bus avec ceux des trains, en prenant en compte les temps de correspondance, pour que le train soit véritablement efficace. En effet, les lignes desservant actuellement la gare et ayant vocation à conserver cette desserte (lignes 11 et 68) se rendent ensuite au centre-ville de Tours ; sans une bonne coordination, certains participants estiment qu'il pourrait être plus utile de rester à bord du bus plutôt que de changer de mode de transport. Des interrogations sont également exprimées sur l'évolution du niveau de service des lignes 11 et 68 à horizon du projet, craignant que l'arrivée de la ligne de train justifie une diminution de la fréquence de ces lignes. Enfin, le coût des différents moyens de transport est évoqué : si deux tickets différents étaient nécessaires pour le bus et le train, le cumul des prix rendrait l'offre ferroviaire bien moins attractive.

De plus, plusieurs propositions sont faites pour renforcer la desserte de la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire, sur des trajets non desservis actuellement. Par exemple, les bus empruntant les bords de Loire, en provenance de Saint-Étienne-de-Chigny et de Luynes, pourraient être détournés pour desservir directement la gare ; les 650 m séparant leur arrêt en bord de Loire de la halte semblant rédhibitoire pour la correspondance (avis de l'ADTT, A-45). D'autres contributeurs Saint-Cyriens proposent de mettre en place une navette entre les quartiers de l'Ouest de Saint-Cyr-sur-Loire (« rue du Haut-Bourg et rue d'Ambroise » Q-77) et la gare, sur un tracé qui n'est assuré par aucun transport en commun actuellement, pour favoriser l'utilisation de la gare par les Saint-Cyriens.

Enfin, une attention particulière aux correspondances aval des trains desservant Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire avec les trains Grandes Lignes est également demandée, afin de favoriser les correspondances en gare de Tours pour les personnes se rendant, par exemple, à Paris. Sur le même principe, il est proposé de faire des trains directs entre Fondettes-Saint-Cyr-sur-

Loire et la gare de Saint-Pierre-des-Corps, pour favoriser également la connexion aux trains Grandes Lignes.

Réponse des maîtres d'ouvrage

SNCF Gares & Connexions et Tours Métropole Val de Loire sont pleinement conscients des enjeux d'intermodalité au niveau de la halte : en s'inscrivant dans la dynamique du SERM de Touraine, le projet ne consiste pas qu'à rénover une halte, mais bien à renforcer l'offre de transport en commun et les synergies entre tous les modes de transport du territoire.

Ainsi, le Syndicat des Mobilités de Touraine est associé au projet dans son élaboration afin de penser, dès la mise en service de la halte, sa coordination avec l'offre de mobilité existante. La billetterie sera donc commune entre les transports urbains et le train : à l'intérieur de la métropole, un titre Fil Bleu permettra de prendre bus, trams et trains, y compris en correspondance.

L'offre de bus desservant la gare restera *a minima* équivalente à l'offre actuelle, avec une mise en accessibilité de l'arrêt actuel. La possibilité de poser un nouvel abri bus pour la direction de Fondettes est à l'étude, l'espace de trottoir étant fortement contraint. En ce qui concerne les lignes empruntant les bords de Loire et la mise en place d'une nouvelle navette depuis l'Ouest de Saint-Cyr-sur-Loire vers la halte, ces solutions ne sont pas envisagées à ce stade. Elles pourront être étudiées dans le cadre des évolutions du réseaux de bus, en veillant à ce que ces modifications de tracé ne dégradent pas la performance des lignes.

Enfin, pour l'optimisation des correspondances Grandes Lignes en gare de Tours, il s'agit d'un point de vigilance qui est bien intégré aux études de trafic menées par SNCF Réseau. Toutefois, d'autres critères rentrent en jeu, pour maintenir la performance de la ligne pour l'ensemble des trains qui l'empruntent. Les horaires des trains seront précisés à l'issue des études de trafic. En revanche, pour des raisons d'exploitation de la ligne, il n'est pas possible de desservir directement la gare de Saint-Pierre-des-Corps depuis Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire ; ce trajet nécessitera une correspondance en gare de Tours avec les navettes desservant Saint-Pierre-des-Corps.

Le développement de la nouvelle offre de transport en commun

Comme présenté dans la partie relative à l'opportunité du projet, le développement d'une nouvelle offre de transports en commun ferroviaire est globalement très apprécié par les participants à la concertation, qui corrént toutefois leur intérêt pour ce transport à la qualité de l'offre, particulièrement en termes de fréquence des trains, de nombre de trains par jours et de desserte le week-end. Plusieurs participants estiment que le nombre de trains annoncés en concertation (3 allers-retours par jour aux heures de pointe) est insuffisant pour que le train devienne véritablement compétitif par rapport à la voiture individuelle et au bus (Q-37, A-45). Parallèlement, plusieurs contributeurs demandent s'il est prévu une desserte de la gare le dimanche (Q-13) et le soir (Q-50).

Le public a également manifesté un intérêt pour la variété des destinations des trains desservant Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire. En dehors de Tours, destination principale, et de Saint-Pierre-des-Corps, évoquée dans le paragraphe précédent, la desserte vers le nord et l'ouest en direction de Châteaudun/Vendôme d'une part et du Mans d'autre part, intéresse plusieurs participants (Q-13, A-45, Q-59). L'intégration de la nouvelle halte sur ces deux lignes permettrait d'ailleurs d'augmenter le nombre de trains quotidiens.

Par ailleurs, l'accessibilité des trains en autonomie pour les personnes à mobilité réduite, en considérant que la halte fonctionne sans personnel SNCF et donc sans assistance en gare, est

abordée par les participants : une halte accessible, pour être efficace, nécessite que les trains soient également mis en accessibilité (A-3).

Réponse des maîtres d'ouvrage

La réouverture de la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire représente la première étape du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Touraine. Lors de la réunion publique du 4 décembre, Philippe Fournié et Emmanuel Denis, au nom de la Région et de la Métropole, ont tout deux rappelé l'ambition d'un « choc de l'offre » pour encourager le report modal vers le train ; c'est pourquoi la desserte de la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire sera renforcée de deux trains à l'horizon 2026, sur la ligne Tours-Vendôme, avec 5 aller-retours par jour. Notez que cette desserte a vocation à être évolutive, en fonction des usages constatés, des autres projets ferroviaires et du développement du SERM de Touraine. Des études horaires sont en cours pour préciser les horaires des trains à horizon 2026.

En ce qui concerne la ligne Tours-Le Mans, celle-ci est en cogestion entre la Région Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La possibilité d'ajouter un arrêt sur certains trains de cette ligne est à l'étude dans le cadre de ce partenariat, avec pour enjeu le maintien d'une qualité de service suffisante pour les usagers actuels de la ligne.

Enfin, les travaux de mise en accessibilités portés par SNCF Gares & Connexions au sein de la halte consistent bien à rendre accessible la halte et les trains. Les trains Rémi disposent d'ores et déjà de plateformes de plain-pied au niveau des portes, accessibles aux personnes à mobilité réduite dans assistance ; la rehausse des quais prévue dans le projet a pour objectif d'adapter la hauteur de ces quais à la hauteur des portes des trains, pour s'assurer de leur accessibilité.

Le cumul des mobilités douces : la place du vélo

La place du vélo dans le projet de halte a été l'un des sujets phares de la concertation : au-delà des aménagements projetés aux abords de la gare, tels que les deux abris vélos situés de part et d'autre des voies, les enjeux de connexion à la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire par des itinéraires sécurisés ont été abordés par de nombreux participants. Les avis exprimés concernent à la fois le raccordement de la halte aux itinéraires existants et projetés autour de la halte, avec une demande d'itinéraires adaptés et sécurisés, mais également des demandes de développement du réseau cyclable hors du périmètre de la gare. En particulier, la question des accès vélo depuis Saint-Cyr sur Loire, par la sécurisation de pistes cyclables au niveau de la route de la Pallau (« étroite et sombre, très dangereuse à vélo », Q-22) et vers le quai des Maisons Blanches, depuis Fondettes au niveau de l'avenue De Gaulle (« Une infrastructure cyclable sur l'avenue Général de Gaulle est souhaitable (surtout dans le sens de la montée) », A-11), et également depuis La Riche, par la création d'une passerelle cyclable enjambant la Loire en parallèle du pont Saint-Cosme (Q-24, Q-35).

Des usagers cyclistes ont aussi exprimé le souhait de pouvoir embarquer leurs vélos à bord des trains. Dans les réponses au questionnaire, 10 personnes ont indiqué vouloir combiner ces deux modes de transport.

Enfin, plusieurs réponses au questionnaire ont évoqué la possibilité d'installer des bornes de recharges dédiées aux vélos à assistance électrique (VAE) au niveau des parkings.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le développement des mobilités douces est un axe majeur de la politique de mobilité de Tours Métropole Val de Loire, au sein de son territoire, pour accompagner la transition vers une mobilité décarbonée. A ce titre, la métropole développe le réseau Vélival, avec 110 km de pistes cyclables en cours de réalisation et 350 km de pistes prévues à terme. L'axe 9 du Vélival longera la Loire en rive nord entre Tours Saint-Etienne de Chigny, desservant le sud de Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, et leur halte ferroviaire.

Rappelons également que les maîtres d'ouvrage réalisent des aménagements uniquement au sein du périmètre du projet. A ce titre, pour les aménagements cyclables, le projet prévoit un raccordement à l'itinéraire existant en direction de la vallée de la Choisille, à l'Est du site, ainsi que deux abris vélo sécurisés de 30 m² au niveau des deux parkings, permettant de stationner une cinquantaine de vélos.

Le développement d'autres pistes cyclables au-delà du périmètre de ce projet et en dehors des itinéraires Vélival sont de la compétence des gestionnaires de voirie : les communes et la métropole. Les propositions d'infrastructures proposées au cours de cette concertation sont prises en compte par les différents partenaires et viendront alimenter les études et les décisions de création et de rénovation d'infrastructures.

Enfin, les services à bord des trains desservant la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire correspondront aux services disponibles à bord des trains régionaux Rémi. Ainsi, il sera possible d'embarquer son vélo dans le train, sous réserve de certaines conditions : voir les conditions applicables sur

<https://www.ter.sncf.com/centre-val-de-loire/services-contacts/voyager-avec-velo/conditions-transport-velo>

Les enjeux de circulation

La circulation automobile est au cœur des enjeux soulevés par les participants aux cours de la concertation. Tout d'abord, à l'échelle de l'agglomération, le projet représente pour la majorité une véritable opportunité de report modal, de la voiture vers le train, permettant de « désengorger la circulation importante aux heures de pointe entre Fondettes et ses environs » (A-14), particulièrement sur les bords de Loire (A-25), et de limiter la circulation automobile, avec de nombreux bénéfices (« gain de temps pour les usagers », « gain de confort », « réduction de l'empreinte carbone », « amélioration du cadre de vie » cités dans le questionnaire).

Cependant, plusieurs riverains immédiats de la halte ferroviaire expriment leur inquiétude d'une augmentation du trafic à ses abords, notamment aux heures de passage des trains, provoquant des nuisances et de la dangerosité sur l'avenue De Gaulle, la rue des Trois Maries et le carrefour entre ces axes. Ainsi, au-delà du seul périmètre du projet, plusieurs compléments sont demandés pour limiter l'impact du projet sur le trafic dans les rues adjacentes : une étude de trafic sur un périmètre dépassant le projet, un ajustement du plan de circulation et un réaménagement du carrefour entre l'avenue De Gaulle et la rue des Trois Maries.

Enfin, au regard de la circulation encombrée aux heures de pointes, en particulier au niveau du rond-point d'entrée dans Fondettes, plusieurs riverains s'inquiètent de l'utilisation du parking et du chemin des Roches comme un raccourci entre la sortie de la rocade et l'avenue De Gaulle (Q-21). L'utilisation de cette bretelle occasionnerait alors des nuisances pour les riverains.

Réponse des maîtres d'ouvrage

En tant que premier jalon du SERM de Touraine, la réouverture de la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire permet de répondre à la première ambition de ce SERM : « *Offrir aux habitants des territoires ruraux et périurbains une alternative à la voiture* ». Les maîtres d'ouvrage sont conscients des difficultés de circulation dans l'agglomération tourangelle, en particulier aux heures de pointe et ce projet contribue à y apporter une réponse.

Tours Métropole Val de Loire prend acte des inquiétudes des riverains immédiats de la halte concernant une augmentation du trafic dans les rues adjacentes, en particulier rue des Trois Maries. Bien que ces rues soient en dehors du périmètre de cette opération, Tours Métropole Val de Loire prendra attache avec la ville de Fondettes pour étudier un réaménagement du carrefour De Gaulle / Trois Maries et le sécuriser.

Enfin, concernant l'aménagement du parking, celui-ci a été conçu à l'aide d'une boucle obligeant les personnes entrant sur le parking à se stationner où à opérer un demi-tour. Cette solution devrait permettre d'éviter l'utilisation du parking comme raccourci. A moyen terme, si de tels usages étaient constatés, d'autres solutions pourront être mises en place pour lutter contre ces usages, comme la mise en place de barrières de type « parking relais ».

Focus sur : la sécurité routière

Un nouvel objectif a été identifié pendant la concertation du public : **lutter contre les accidents de la route**. Lors d'un forum « En route libre », organisé par la ville de Saint-Cyr-sur-Loire les 6 et 7 novembre 2024, le choix du ferroviaire a été abordé sous l'angle de la sécurité routière. En effet, le train est un mode de transport extrêmement sûr : en 2023, 122 accidents ont été recensés aux passages à niveau et 25 en gare, sur l'ensemble des passages à niveaux et gares de France⁶. Par ailleurs, la quasi-totalité des accidents est due aux comportements des usagers et SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions mènent quotidiennement des actions de prévention et de sécurisation pour atteindre le « zéro tué ou blessé grave ».

Les échanges avec les organisateurs et les participants ont toutefois permis de constater que le développement des transports en commun est intimement lié aux enjeux de sécurité routière : en réduisant le nombre de véhicules sur les routes et donc le risque d'accident, en offrant une véritable alternative à la voiture, mais également en créant de nouvelles zones de forte fréquentation et de rencontres entre les usagers, augmentant localement les circulations et nécessitant donc de prévoir des aménagements sécurisés pour le partage de la voirie.

⁶ <https://www.sncf-reseau.com/fr/securite-ferroviaire/laccidentologie-ferroviaire>

Le projet d'aménagement : caractéristiques du projet, choix paysagers et architecturaux, propositions d'évolution du projet

Les accès envisagés

Le projet soumis à la concertation du public envisage deux accès routiers à la halte ferroviaire de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire : l'un grâce à la création d'une voie d'accès au parking situé derrière la halte en sens unique par la rocade, avec une sortie par le chemin des Roches sur l'avenue De Gaulle ; l'autre depuis la rue des Trois Maries, pour l'entrée et la sortie du parking. Ces accès ont néanmoins fait l'objet de débats, notamment lors de la réunion publique du 4 décembre.



Les aménagements prévus dans le cadre du projet

L'accès par la rue des Trois Maries

Le parking situé côté Fondettes s'implante sur un parking existant et fortement utilisé par les riverains. Ses entrées et sorties sont réaménagées dans le cadre du projet, avec une entrée en sens unique au niveau du carrefour avec l'avenue De Gaulle, et deux entrées/sorties en double sens sur la rue des Trois Maries. Plusieurs riverains ont questionné cet aménagement, craignant que les accès au parking aient un fort impact sur la fluidité de la circulation dans cette rue. Il est proposé d'y installer un carrefour à feux (Q-13).

L'accès côté rocade

Du côté Saint-Cyr-sur-Loire, le projet prévoit un accès en sens unique depuis l'avenue Beltrame, et une sortie côté Fondettes en passant sous le pont-rail des voies de chemin de fer. Cette entrée est aménagée en épingle à cheveu avec un passage obligé dans le parking pour éviter l'utilisation de cette voie comme raccourci pour éviter l'entrée de Fondettes.

Lors de la réunion publique du 4 décembre, puis sur la plateforme de contribution en ligne, plusieurs participants ont proposé de prévoir une sortie du parking au niveau du rond-point au nord de celui-ci, permettant une circulation directe au sein du parking, un accès immédiat à la rocade, et évitant ainsi de reporter le trafic sortant du parking dans les rues de Fondettes. Un participant a d'ailleurs proposé d'aménager le chemin des Roches en sens unique dans l'autre sens, desservant le parking côté Saint-Cyr-sur-Loire depuis Fondettes.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Concernant les accès au parking côté Fondettes, les sujets abordés en concertation rejoignent les enjeux de circulation évoqués dans la réponse précédente.

Concernant le parking côté Saint-Cyr-sur-Loire, la création d'une sortie du parking sur le rond-point a été étudiée lors des études de conception. Ce choix n'a pas été retenu, pour deux raisons principales :

1. La création d'une telle sortie présente plusieurs contraintes techniques et nécessite des travaux importants et coûteux, tout en ne garantissant pas un aménagement confortable : dénivellation importante, rayon de giration serré, raccordement au rond-point à l'aide d'un virage en forte pente ;
2. Le positionnement de cette entrée de giratoire poserait des problèmes de visibilité, au niveau d'une sortie de rocade très fréquentée, et cet aménagement serait donc accidentogène.

Par ailleurs, cette proposition limite également la possibilité d'étendre le parking, dans un second temps, plus au nord. L'aménagement proposé dans le cadre du projet est donc plus évolutif et adaptable à la fréquentation effective du parking.

La végétalisation de l'espace public : un point fort du projet ...

La végétalisation des parkings et du parvis de la halte sont identifiés par plusieurs participants comme un point fort du projet.

La qualité paysagère apportée par la végétalisation est attendue, plusieurs répondants au questionnaire espèrent un « *embellissement* » et une « *insertion paysagère de qualité* ». De plus, d'autres avis évoquent les gains en termes de cadre de vie, la végétalisation permettant de rendre l'espace public « *plus agréable* », de produire des espaces « *de fraîcheur* » et de réduire les nuisances sonores et visuelles pour les riverains ; des propositions de panneaux anti-bruit ont été également formulées. Enfin, la dimension écologique est évoquée, notant les qualités d'un espace végétalisé pour l'écoulement des eaux et la biodiversité, et rappelant la proximité de l'espace naturel sensible de la Vallée de la Choisille, lieu de randonnée prisé.

Réponse des maîtres d'ouvrage

La végétalisation du parking et des abords de la halte est une partie importante du projet, qui s'inscrit dans les politiques et les pratiques d'aménagement portées par la métropole sur ses espaces publics.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le projet privilégie leur infiltration plutôt que leur rejet dans les réseaux. Selon les parkings, les eaux seront récupérées par une structure de drainage spécifique ou bien directement dans les fosses de plantation grâce à des pentes aménagées. Ces plantations répondront donc à plusieurs fonctionnalités : paysage, cadre de vie, biodiversité et gestion fonctionnelle des eaux pluviales.

... qui réduit cependant le nombre de places de stationnement disponibles

L'aménagement des parkings et la disponibilité des stationnements pour l'ensemble des usagers a fait l'objet d'une quinzaine de contributions en ligne et de nombreuses remarques dans le questionnaire. Au cœur de ces échanges, le dimensionnement des parkings a été abordé : la centaine de places prévue dans le projet a semblé sous-dimensionnée pour plusieurs riverains, qui indiquent que l'occupation actuelle du parking de la halte fermée « *varie entre 15 et 36 véhicules par jour [...] sans l'apport des voyageurs SNCF* » (Q-8). D'autres questions concernent le nombre de places PMR prévues dans le projet.

Par ailleurs, au regard des usages déjà existants sur le site, des participants demandent qu'un « contingent » soit réservé à certaines catégories d'usagers : « *un contingent sera-t-il réservé aux riverains ?* » (Q-13), « *Est-ce que des places de stationnement pour le co-voiturage seront disponibles ?* » (Q-48), « *Est-il prévu d'aménager une aire d'attente dédiée pour les camions en lien avec l'entreprise voisine ?* » (Q-23). Un autre participant demande de confirmer la « *gratuité ou non des parkings* » (Q-79).

Enfin, dans son avis déposé en ligne (A-84), l'association « Société des Colibris de Fondettes » propose la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les deux parkings, en application de l'article 40 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER.

Réponse des maîtres d'ouvrage

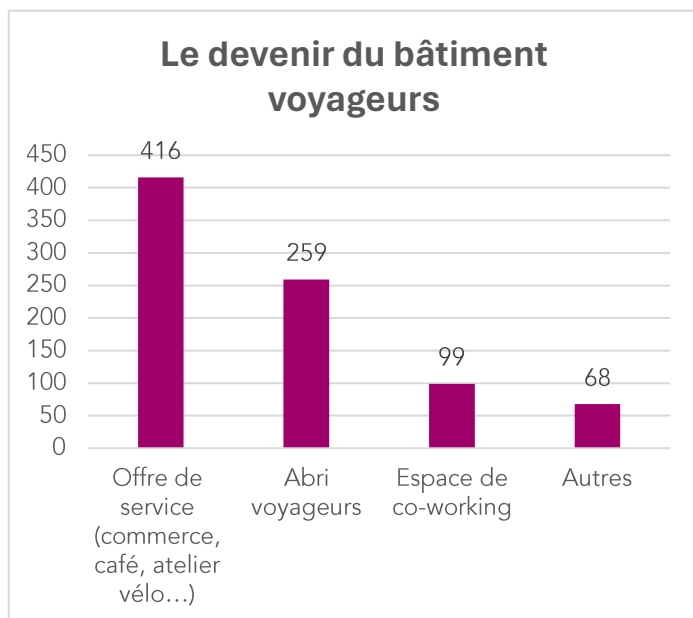
Le projet porté par Tours Métropole Val de Loire prévoit deux espaces de parking d'une cinquantaine de places chacun, pour un total de 100 places dont 7 places réservées aux personnes à mobilité réduite (ces chiffres sont amenés à être modifiés, à la marge, dans les études de projet). Cet aménagement permet d'augmenter la capacité de stationnement total de 40 places par rapport à l'existant. Sur le parking existant côté Fondettes, le nombre de stationnements est légèrement réduit, en raison du réaménagement du parking, de sa végétalisation et de la création d'un parvis. Ce nombre de places correspond à la situation prévisionnelle à l'ouverture de la halte, en s'appuyant sur les prévisions de fréquentation de la halte. Le parking côté Saint-Cyr-sur-Loire bénéficie néanmoins de foncier supplémentaire au nord, ce qui permettrait au besoin, à moyen terme, une extension de ce parking.

Le parking de la halte sera un espace public. Ainsi, il n'est pas envisagé de prévoir un contingent dédié à des usagers spécifiques (riverains, covoiturage...). Les parkings sont par ailleurs dédiés aux véhicules légers (voitures, camionnettes) et non aux camions d'entreprises privées situées à proximité ; Tours Métropole Val de Loire se tient toutefois à la disposition des entreprises qui utiliseraient actuellement ce parking pour les accompagner dans l'identification de solutions de repli. Il est par ailleurs confirmé que les parkings seront gratuits à la mise en service de la halte.

Enfin, la métropole prend acte de la proposition d'installation des panneaux photovoltaïques sur des ombrières sur les parkings. En l'état, la réglementation impose au porteur du projet de choisir entre des ombrières avec panneaux photovoltaïques ou une végétalisation du site. C'est pour le moment la seconde solution qui a été retenue par les maîtres d'ouvrage.

Quels usages pour l'ancien bâtiment voyageurs ?

Comme indiqué dans le dépliant de la concertation, la destination future de l'ancien bâtiment voyageurs était soumise aux propositions du public pendant la concertation, en particulier via le questionnaire. Cette question, à choix multiple, permettait aux répondants de choisir plusieurs propositions parmi une liste établie. Les réponses au questionnaire sont précisées ci-après :



97% des 429 personnes ayant répondu à la question concernant le devenir du bâtiment voyageurs (soit 416 réponses) ont exprimé le souhait de voir s'installer une offre de services (commerce, café, atelier vélo). 60% des répondants ont également mentionné leur souhait d'installer un abri voyageurs dans cet espace (soit 259 réponses). Enfin, d'autres propositions ont été évoquées : un espace de coworking, une garderie / micro-crèche, une maison des associations, une résidence d'artistes, sanitaires, agence postale etc...

En outre, certains participants ont proposé des destinations pour ce bâtiment à l'aide du registre numérique. Dans l'ensemble, les propositions se recoupent avec certaines propositions issues du questionnaire : « boutiques éphémères, stand de vente de produits locaux » (A-1), « café, foodtruck avec des produits et entreprises locales [...] une AMAP » (A-4), « maison des associations, un lieu pour les producteurs locaux, un lieu d'exposition d'artistes voire de résidences d'artistes » (A-34).

Réponse des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage notent l'intérêt des participants pour la reprise de ce bâtiment à travers prioritairement à travers une offre de service de type commerce / café mais également d'un espace d'attente pour les voyageurs. Les modalités de reprise de ce bâtiment et d'implantation d'une activité seront étudiées dans des phases ultérieures du projet, potentiellement dans un autre calendrier que la mise en service de la halte.

SNCF Gares & Connexions précise que les quais seront équipés d'un nouveau mobilier, comprenant des abris voyageurs sur quai dans les deux sens de circulation.

Enfin, pour garantir la réouverture de la halte ferroviaire, des travaux de sécurisation du bâtiment seront réalisés dans le cadre du présent projet.



La mise en œuvre du projet

Calendrier, travaux et financement

Plusieurs questions et remarques adressées aux porteurs du projet concernent la mise en œuvre du projet et les prochaines étapes. Un participant propose de « prévoir 2 tranches de travaux successives pour la création des parkings, permettant aux riverains de continuer à se garer en proximité » (Q-57), un autre s'inquiète de l'impact des travaux sur les voiries existantes pour les usagers (A-19). Enfin, un participant demande de préciser le coût total des travaux, la répartition entre les financeurs et la date prévisionnelle de mise en service (Q-75).

Réponse des maîtres d'ouvrage

En ce qui concerne les travaux, ceux-ci seront réalisés au sein des emprises du projet, avec quelques impacts à leurs marges. Le planning des travaux de la halte ferroviaire sera défini en partenariat avec les entreprises sélectionnées pour les travaux. La consultation des entreprises est prévue au premier semestre 2025 (voir calendrier ci-dessous). Cependant, le calendrier des travaux est relativement contraint, avec une mise en service prévisionnelle pour début 2026 ; il est peu probable qu'il y ait beaucoup de latitude pour phaser les travaux.



Concernant le financement, le coût total pour la réouverture de la halte (études et travaux) est estimé à environ 3 millions d'euros. Ce coût reste estimatif, dans l'attente d'études en cours et de la validation d'un projet final. Le financement est partagé à parts égales entre l'État, la Région Centre-Val de Loire et Tours Métropole Val de Loire, par des conventions de financement liées au SERM.

La concertation

Pour conclure, quelques avis exprimés en réunion publique et en ligne portent un regard critique sur la procédure de concertation. Un participant estime que les informations mises à disposition du public sont insuffisantes pour porter un regard complet sur le projet, notamment en termes de coût pour le contribuable (A-43). A l'inverse un participant estime que « le dossier semble déjà ficelé sans connaître les avis et propositions des riverains » (A-83). Ce même participant s'interroge sur le portage du projet, face aux nombreuses prises de parole de différents partenaires en réunion publique.

Réponse des maîtres d'ouvrage

La concertation publique qui s'est tenue du 4 novembre au 8 décembre dernier s'inscrit dans une phase de participation amont du public. Par définition, elle recueille les avis et les observations du public sur un projet dans un état d'avancement défini, soit suffisamment complet pour pouvoir en présenter les caractéristiques et enjeux pressentis, mais suffisamment incomplet pour bénéficier encore de marges de manœuvre et de possibilités de rééquilibrage. Ainsi, les avis et propositions des participants peuvent être étudiés, à l'issue de la concertation, par les porteurs du projet, et le projet peut être modifié pour prendre en compte certaines propositions. De même, le coût définitif ne peut pas être annoncé en

concertation, dans la mesure où celui-ci dépend des résultats de la concertation et des études ultérieures.

Enfin, notez que ce projet est fortement partenarial, en témoignent la composition de la tribune lors de la réunion publique. S'il est porté conjointement par SNCF Gares & Connexions et Tours Métropole Val de Loire, les partenaires du projet (voir « Les partenaires » en page 5) sont associés à toutes les étapes du projet pour s'assurer de sa concordance avec les attentes de chacun et les besoins du territoire.

Partie 3 : Les enseignements et les engagements de SNCF Gares & Connexions et Tours Métropole Val de Loire, maîtres d'ouvrage du projet



Enseignements

Une participation significative et une opportunité globalement partagée

Pour les maîtres d'ouvrage, la concertation a permis de faire connaître le projet et d'en expliquer les tenants et aboutissants. La participation a été significative, particulièrement de la part des Fondettois et Fondettoises, majoritaires à la réunion publique et dans le dépôt des avis en ligne, avec de nombreuses questions de compréhension du projet et des avis argumentés sur l'opportunité, les caractéristiques du projet et les projets connexes. Les échanges tenus lors de la concertation, qui viendront nourrir l'avancement du projet, ont démontré un intérêt certain des participants pour la nouvelle offre de service et l'intérêt de la concertation publique pour présenter le projet, le détailler et recueillir les avis.

Les avis reçus sur la réouverture de la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire telle que proposée par les maîtres d'ouvrage sont majoritairement favorables, reconnaissant l'opportunité de la réouverture de la halte ferroviaire pour l'amélioration de la desserte du territoire et son dynamisme économique.

Les besoins de service public du territoire

Les maîtres d'ouvrage constatent une proposition récurrente des participants de faire bénéficier le territoire d'une offre de service supplémentaire adossée à la gare. Les propositions des habitants pour l'usage de l'ancien bâtiment voyageurs (voir partie 2, « Quels usages pour l'ancien bâtiment voyageurs ? »), ainsi que les demandes exprimées en réunion publique de mise en place d'une billetterie Grandes Lignes et d'une boîte aux lettres, confirment cette attente.

Ces enjeux dépassent le simple cadre du projet mais pourront être pris en compte à un niveau plus global avec la mise en place du SERM et les projets de développement urbain des communes et de la métropole.

De même, les demandes d'axes cyclables desservant la halte au-delà du périmètre du projet, et l'intérêt de certains participants pour la possibilité d'emporter les vélos à bord des trains témoignent d'un intérêt indéniable, voire croissant, pour l'usage du vélo combiné au train dans les transports périurbains. Ces constats confortent la métropole dans son projet de développement du réseau cyclables Vélival.

Un projet de SERM encore méconnu

La réouverture de la halte de Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire se présente comme le premier jalon du SERM de Touraine, héritier des projets de « RER Métropolitain », dont la labellisation a été obtenue en juin 2024. Lors de cette concertation, le sujet n'a été que très peu abordé. Cette concertation confirme donc l'importance de faire connaître aux habitants de la métropole les ambitions de développement du SERM et l'ensemble des projets à l'étude et à venir.

Engagements

Au regard des avis exprimés au concertation, de la synthèse des contributions et de leurs enseignements présentés ci-avant, les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- poursuivre le projet dans le calendrier présenté en concertation, conformément aux attentes des parties prenantes et des participants, et considérant que l'opportunité du projet est confirmée par la concertation ;
- compléter les études de trafic ferroviaire pour ajuster les allers-retours au plus près des besoins et prenant en compte, si possible, les suggestions exprimées (soirs de semaine, service le week-end) ;
- travailler avec la Région Pays de la Loire pour étudier l'ajout de l'arrêt Fondettes-Saint-Cyr-sur-Loire sur certains trains de la ligne Tours-Le Mans ;
- dans l'esprit du SERM et de ses ambitions, en particulier sur la multimodalité, étudier avec les partenaires locaux les solutions d'amélioration de la desserte de la halte par les infrastructures cyclables et en transports en commun ;
- surveiller les usages du parking après sa mise en service, notamment le risque de raccourci, et à mettre en place les mesures nécessaires pour éviter ces usages détournés le cas échéant ;
- travailler avec la commune de Fondettes sur un plan de circulation plus apaisé aux abords de la future halte.

Au regard des avis exprimés en concertation, les maîtres d'ouvrage confirment la mise en œuvre du projet dans le calendrier prévu.